

Le conseiller en prévention incendie parle du détecteur de fumée

Vous le savez probablement déjà : en adoptant quelques mesures simples de prévention incendie, vous pouvez éviter bien des problèmes ! Un détecteur de fumée de qualité et installé correctement double par exemple vos chances de survivre à un incendie.

Les Conseillers en Prévention Incendie de votre service d'incendie local ne savent que trop bien pourquoi un détecteur de fumée est important ! Cédons donc la parole au Conseiller en Prévention Incendie Freddy Stesmans (du Service d'incendie de Braine-l'Alleud).

Pourquoi chaque citoyen doit-il installer des détecteurs de fumée chez lui ?

Le Conseiller en Prévention Incendie Freddy Stesmans : "En cas d'incendie, un détecteur de fumée peut sauver des vies : l'appareil détecte rapidement la fumée, votre famille est alertée à temps et peut évacuer l'habitation. Il vous permet en outre de prévenir rapidement les services de secours et de limiter ainsi les dégâts causés à l'habitation".

Quelles sont, selon vous, les principales raisons pour lesquelles les gens n'installent pas de détecteur de fumée ?

Le Conseiller en Prévention Incendie Freddy Stesmans : "Il y a des personnes qui pensent qu'un détecteur de fumée n'est pas nécessaire ou qui oublient tout simplement de l'installer. Certains pensent apparemment qu'un incendie n'arrive qu'aux autres. Or, on dénombre plus de 10.000 incendies chaque année dans notre pays. Et quand on sait qu'un détecteur de fumée double les chances de survivre à un incendie, le choix est vite fait !"

De quoi faut-il tenir compte lors de l'achat/l'installation d'un détecteur de fumée ?

Le Conseiller en Prévention Incendie Freddy Stesmans : "Achetez de préférence un appareil de qualité qui dure 5 à 10 ans. Ces détecteurs de fumée coûtent un peu plus cher, mais vous serez protégé plus longtemps. Placez l'appareil au bon endroit et testez-le régulièrement afin de vous assurer qu'il fonctionne toujours bien."

En tant que Conseiller en Prévention Incendie, vous vous adressez activement aux citoyens.

Quelle est votre expérience à cet égard ?

Le Conseiller en Prévention Incendie Freddy Stesmans : "Avec mon collègue, nous avons déjà organisé plusieurs sessions d'information pour des groupes. Nous donnons surtout des conseils pratiques sur les détecteurs de fumée et les extincteurs, mais nous abordons également l'évacuation rapide de l'habitation. Il s'agit d'informations pouvant aider chacun à limiter les risques d'incendie dans son habitation. Les gens réagissent donc avec enthousiasme !"

Vous avez également déjà prodigué gratuitement des conseils à domicile. Quel est le niveau de sécurité de l'habitation du Belge moyen ?

Le Conseiller en Prévention Incendie Freddy Stesmans : "Nous recevons en effet des demandes de personnes qui souhaitent recevoir des conseils à domicile concernant la sécurité incendie de leur habitation. Une fois sur place, nous constatons régulièrement que certains détecteurs de fumée sont placés au mauvais endroit. Nous recevons également beaucoup de questions à ce sujet. Ce n'est pourtant pas compliqué : placez un détecteur de fumée à chaque étage, de préférence dans le hall/couloir. Installez l'appareil au plafond, à au moins 30cm du coin. Suivez toujours les indications du fabricant.

Par ailleurs, les gens nous posent de nombreuses questions concernant l'extincteur, la friteuse ou la meilleure manière de réagir en cas d'incendie. Quelques conseils simples peuvent souvent déjà faire toute la différence !"

Retrouvez toutes les informations utiles concernant le détecteur de fumée sur :

www.nejouezpasaveclefeu.be

Qu'est-ce qu'un Conseiller en Prévention Incendie ?

Un expert de votre service d'incendie local qui prodigue des conseils afin de réduire les risques d'incendie dans une habitation.

Que fait un Conseiller en Prévention Incendie ?

Il vous conseille gratuitement : répond à vos questions, organise des sessions d'information destinées à des groupes, se rend à votre domicile, etc.

Vous souhaitez contacter un Conseiller en Prévention Incendie ?

Prenez contact avec corps local de sapeurs-pompiers. Ou rendez-vous tout simplement à notre stand à Batibouw (Palais des Conseils – Patio – stand 17) pour faire le plein de conseils gratuits concernant la sécurité anti-incendie de votre habitation !

Vous vous demandez si votre visiteur est bel et bien un Conseiller en Prévention Incendie ?

Demandez-lui sa carte de légitimation ou appelez éventuellement le service d'incendie local si le Conseiller n'est pas (encore) en mesure de vous montrer sa carte.